

Saint-Gobain Eurocooustic

Surveillance de la qualité de l'air

Campagne 2025

Les polluants soumis à des seuils réglementaires en air ambiant (NO_2 , SO_2 , PM_{10} , $\text{PM}_{2,5}$, arsenic, nickel et plomb) ont respecté les valeurs réglementaires applicables sur la période de mesure.

Les recommandations de l'OMS ont été respectées pour les polluants gazeux, mais ponctuellement dépassées pour les particules PM_{10} et $\text{PM}_{2,5}$, lors d'épisodes courts et localisés. Concernant les métaux dans les retombées atmosphériques, les concentrations mesurées en arsenic et en nickel apparaissent supérieures aux valeurs de référence établies en moyenne annuelle, la comparaison étant réalisée à titre indicatif compte tenu de la durée limitée de la campagne. Aucune tendance à la hausse n'est toutefois mise en évidence au regard de l'historique disponible.

Dans l'ensemble, les niveaux mesurés sont comparables à ceux observés lors des campagnes précédentes.

Depuis 2002, Atmo Nouvelle-Aquitaine assure la surveillance de l'impact de l'usine Saint-Gobain Eurocooustic, implantée à Genouillac (23), sur la qualité de l'air. La campagne de mesure menée en 2025 s'inscrit dans la continuité des précédentes, avec des prélèvements réalisés du 15 octobre au 13 novembre 2025.



Sites étudiés



Les mesures ont été réalisées entre le 15/10 et le 13/11/2025. Pendant la période de mesure, les vents provenaient majoritairement des secteurs ouest à sud-ouest ainsi que des secteurs est à est-nord-est.

Principaux résultats à retenir

Métaux dans l'air ambiant

Les concentrations mesurées (plomb, arsenic, nickel, chrome, cuivre, cobalt, sélénium) sont faibles et inférieures aux seuils réglementaires. Elles sont stables depuis plusieurs années, avec des niveaux parmi les plus faibles observés depuis 2012.

Métaux dans les retombées atmosphériques

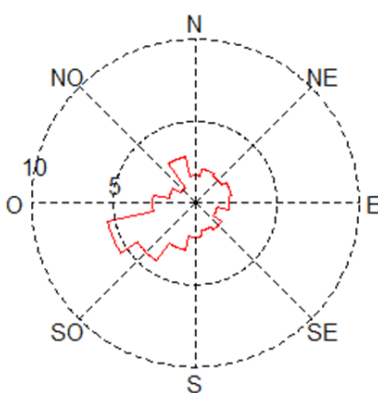
À titre indicatif, les concentrations mesurées en plomb demeurent inférieures aux valeurs de référence disponibles. Les niveaux d'arsenic et de nickel apparaissent supérieurs aux valeurs de référence établies en moyenne annuelle, la comparaison restant limitée par la durée de la campagne (un mois).



Principaux résultats à retenir

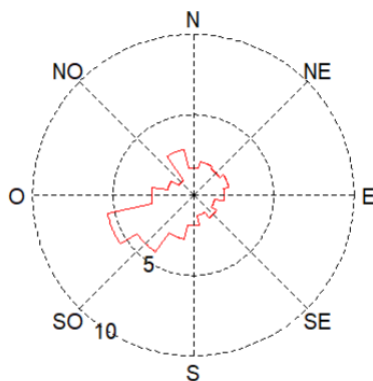
Dioxyde d'azote (NO_2)

Le dioxyde d'azote (NO_2) est un polluant principalement émis par le trafic routier. Les concentrations mesurées sont restées inférieures aux seuils réglementaires en vigueur ainsi qu'aux valeurs guides recommandées par l'organisation mondiale de la santé (OMS). Les concentrations les plus élevées ont été observées lors d'épisodes de vent provenant du secteur ouest, suggérant l'influence de sources situées en amont du site de mesure, notamment la route D940 et les zones de circulation à proximité de l'usine.



Dioxyde de soufre (SO_2)

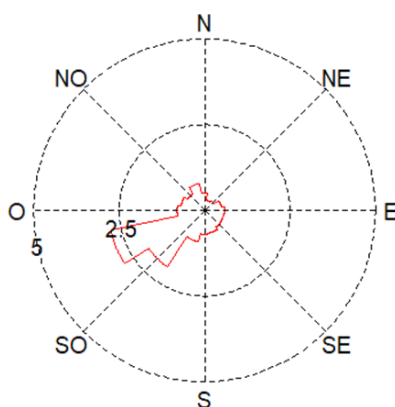
Les concentrations de SO_2 mesurées à proximité du site Saint-Gobain Eurocoustic restent faibles et inférieures aux valeurs limites réglementaires. Les dépassements ponctuels de la valeur guide journalière de l'OMS sont associés à des vents provenant majoritairement du secteur sud-ouest, soit de l'usine.



Principaux résultats à retenir

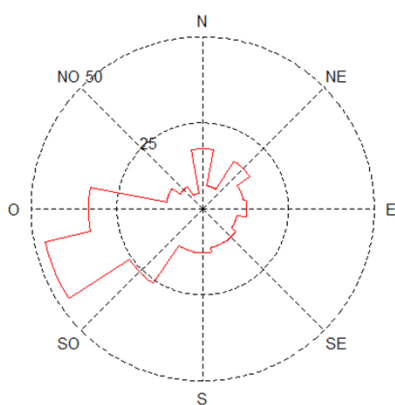
Sulfure d'hydrogène (H₂S)

Le sulfure d'hydrogène (H₂S) présente des concentrations globalement faibles sur la période de mesure. Des dépassements ponctuels du seuil de gêne olfactive ont été observés (0,9 % du temps), ainsi que de très rares dépassements de la valeur toxicologique de référence pour l'inhalation aiguë (0,1 % du temps), sans dépassement des valeurs journalières de référence. Les concentrations les plus élevées sont associées à des vents provenant majoritairement du secteur ouest à sud-ouest, soit de l'usine Eurocoustic.

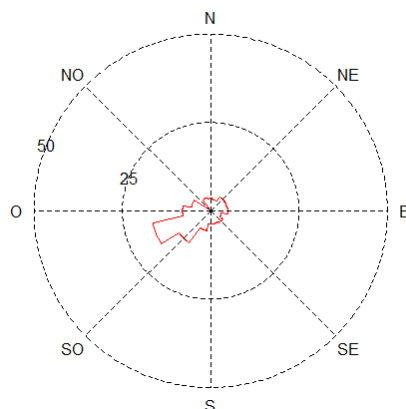


Particules (PM₁₀ et PM_{2,5})

Des épisodes ponctuels de concentrations élevées en particules (PM₁₀ et PM_{2,5}) ont été observés à proximité du site, traduisant l'influence de phénomènes locaux et temporaires liés à des éléments de fonctionnement de l'installation transmis par l'exploitant. Ces événements sont conjugués à des conditions météorologiques favorables à l'exposition du site (vents d'ouest à ouest sud-ouest). Les valeurs limites annuelles réglementaires sont respectées.



PM₁₀



PM_{2,5}

Moyens & méthodologie

Différentes techniques de mesure ont été mises en œuvre afin de caractériser les concentrations en air ambiant et dans les retombées atmosphériques de différents polluants :

- ➔ Métaux lourds : préleveur et jauge Owen
- ➔ Dioxyde d'azote (NO_2) : analyseur automatique (laboratoire mobile)
- ➔ Dioxyde de soufre (SO_2) : analyseur automatique (laboratoire mobile)
- ➔ Sulfure d'hydrogène (H_2S) : analyseur automatique (laboratoire mobile)
- ➔ Particules (PM_{10} et $\text{PM}_{2,5}$) : analyseur automatique (laboratoire mobile)



Laboratoire
mobile



Préleveur haut
volume



Jauge Owen

Lexique

OMS : organisation mondiale de la santé

NO_2 : dioxyde d'azote

SO_2 : dioxyde de soufre

H_2S : Sulfure d'hydrogène

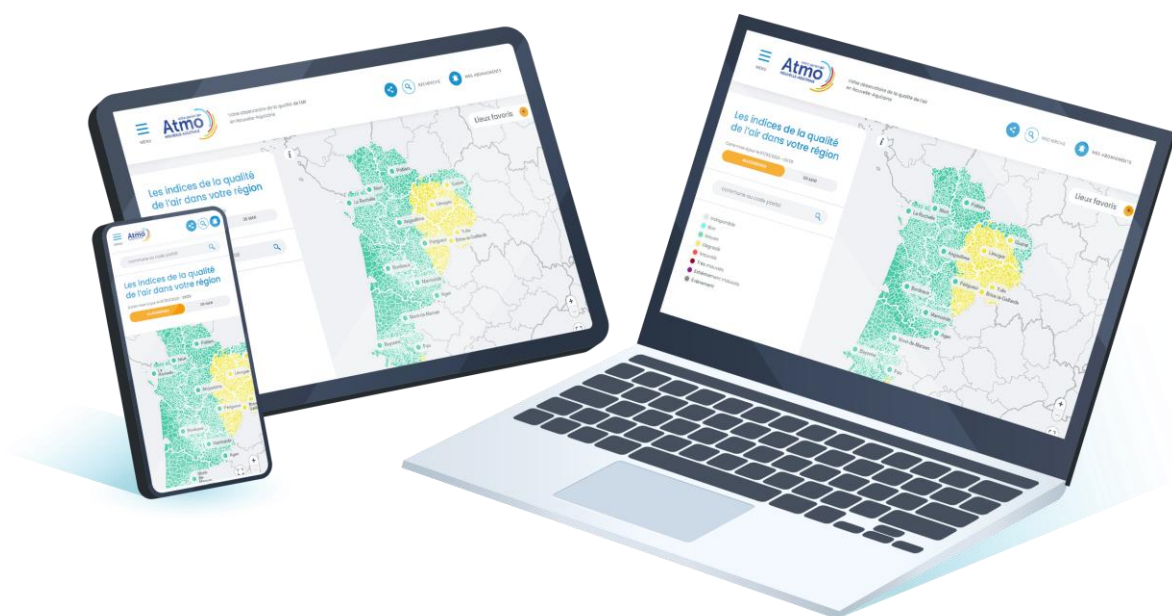
PM_{10} : particules grossières

$\text{PM}_{2,5}$: particules fines



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.atmo-nouvelleaquitaine.org



CONTACT ÉTUDES

Tess LAURENT, ingénieure d'études
Référence étude : IND_EXT_24_036
Version finale du : 20/03/2026

CONDITIONS D'UTILISATION

- » les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce document, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce document devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- » en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution
- » toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du document.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aurait pas donné d'accord préalable. Dans cette synthèse, les incertitudes de mesures ne sont pas prises en compte lors de comparaison à un seuil réglementaire

